



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE et des réponses pénales

CONSEIL D'ORIENTATION

du 16 septembre 2014

COMPTE RENDU

e Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'est réuni sous la présidence de monsieur Stéfan LOLLIVIER le mardi 16 septembre 2014 à 09h00 dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Etaient présents :

- Monsieur Stéfan LOLLIVIER, inspecteur général de l'INSEE, président du COR
- Monsieur Jean-René LECERF, sénateur du Nord, choisi par le président du Sénat
- Monsieur Daniel VAILLANT, député de Paris, choisi par le président de l'Assemblée nationale
- Monsieur Georges FENECH, député du Rhône, choisi par le président de l'Assemblée nationale
- Monsieur Philippe GOUJON, député-maire du XV^e arrondissement de Paris, choisi par l'Association des maires de France
- Monsieur Roger VICOT, maire de Lomme, choisi par l'association des maires de France
- Monsieur Éric DEBARBIEUX, professeur des Universités, désigné sur proposition du ministre de l'Enseignement supérieur
- Monsieur Frédéric PLOQUIN, journaliste de la presse écrite, désigné sur proposition du conseil d'administration de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
- Monsieur Jean-Marc NOVARO, directeur de la RATP, personne qualifiée désignée sur proposition du ministre chargé des Transports



- Monsieur Jean-Marc PIERONNE, personne qualifiée désignée par la Fédération française des sociétés d'assurances et par le groupement des entreprises mutuelles d'assurances
- Monsieur Éric CHALUMEAU, président de la société Icade-Suretis, représentant des sociétés de conseil et d'audit en matière de sécurité
- Monsieur François HAUT, maître de Conférences, représentant du groupement d'intérêt public dénommé « Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique »
- Monsieur Olivier CHATELAIN, chef de la mission du pilotage et de la performance, représentant la Direction générale de la gendarmerie nationale
- Colonel Bruno LOUVET, mission du pilotage et de la performance, représentant la Direction générale de la gendarmerie nationale
- Madame Florence MARGUERITE, chef du pôle d'évaluation des politiques pénales, représentant la Direction des affaires criminelles et des grâces, ministère de la Justice
- Monsieur Guy CASADAMONT, bureau études prospective PMJ5, représentant la Direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice
- Monsieur Jean-Michel PILLON, directeur des services douaniers, représentant la Direction générale des douanes et des droits indirects, ministère de l'Économie et des Finances
- Monsieur Benjamin CAMUS, chargé de la sous-direction des statistiques et études, représentant le Secrétariat général du ministère de la Justice
- Monsieur François CLANCHE, chef du service statistique ministériel de la sécurité intérieure, ministère de l'Intérieur
- Monsieur Fabrice MURAT, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, désigné par le ministre chargé de l'Éducation
- Madame Isabelle GALLY, chef du département sécurité dans les transports, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, désignée par le ministre chargé des Transports
- Madame Isabelle de TRENTINIAN, chef du bureau Sécurité prévention lutte contre la délinquance, Commissariat général à l'égalité des territoires, désignée par le ministre chargé de la Ville
- Madame Amandine SCHREIBER, chef de la division conditions de vie des ménages, représentant l'Institut national de la statistique et des études économiques
- Madame Carine BURRICAND, adjointe à la division conditions de vie des ménages, représentant l'Institut national de la statistique et des études économiques
- Monsieur Cyrille SCHOTT, directeur de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.



INTERVENTION DU DIRECTEUR DE L'INHESJ

Cyrille SCHOTT, directeur de l'INHESJ, rappelle les missions de l'Institut, et présente au COR le projet stratégique destiné à adapter l'organisation de l'INHESJ et à lui donner de nouveaux objectifs au regard des moyens qui lui sont alloués. Il rappelle que l'ONDRP tient une place à part au sein de l'INHESJ et qu'il entend bien préserver son indépendance. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place dont un qui porte sur les études et la recherche et un autre sur l'ONDRP.

Cyrille SCHOTT précise aux membres du COR que leurs réactions écrites sont les bienvenues.

Christophe SOULLEZ confirme la réflexion amorcée par le groupe de travail composé de collaborateurs de l'ONDRP et du département « Études et Recherche » dont les conclusions pourraient inspirer la formulation des propositions pour le futur décret.

INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DU COR

Stéfan LOLLIVIER rappelle que si les Services Statistiques Ministériels sont indépendants de par la loi dans la production et la mise à disposition de données ils ne le sont pas réglementairement pour les études et les analyses réalisées à partir de ces données, même si certains SSM le sont dans les faits. Il souligne, en revanche, que l'ONDRP bénéficie par décret de ce statut d'indépendance pour les études. La pertinence et la fiabilité de ces dernières est garantie par le conseil d'orientation. Il note aussi que l'ONDRP devrait s'imposer comme un centre de ressources pour d'autres observatoires. À ce titre, il pourrait disposer de moyens complémentaires pour mener des travaux de recherche.

Éric CHALUMEAU, indique que des travaux de ce type sont en cours dans de nombreuses administrations et estime que cette ressource pourrait être exploitée.

Éric DEBARBIEUX considère qu'il faut faire connaître au plus grand nombre cette volonté de mener des travaux de recherche. Des coopérations pourraient également être mises en œuvre avec le monde universitaire dont les travaux peuvent être financés par l'Agence nationale de recherche (cf. étude « le rôle de la police à l'école »).

Benjamin CAMUS est intervenu pour rappeler que le ministère de la Justice travaillait déjà étroitement avec l'ONDRP sur l'articulation des statistiques sécurité et justice. En particulier, il existe un groupe de travail ad hoc qui associe aussi le SSMSI pour examiner comment profiter de l'évolution des systèmes d'information, tant du côté justice que du côté intérieur, de façon à construire progressivement des statistiques comparables qui permettent de développer des analyses sur l'ensemble de la filière pénale; ce dernier groupe de travail s'est réuni en juillet dernier.

Stéfan LOLLIVIER confirme les contacts fructueux avec les deux SSM, et signale que des travaux sont en cours pour élaborer une nomenclature d'infractions qui puisse être utilisée pour les études portant sur l'ensemble de la filière pénale. Il évoque également les problèmes de ruptures statistiques liés au déploiement du nouveau logiciel d'aide à la rédaction des procédures police et gendarmerie. Il indique que, depuis 2012, les données administratives sont instables. Si pour la gendarmerie nationale on devrait bientôt sortir de cette forte période d'instabilité, en revanche, pour la police nationale on y entre. Il rappelle que les données administratives sont donc à interpréter avec de multiples précautions.

François CLANCHE confirme cette situation, et ajoute qu'un nouveau choc statistique est à craindre lors du remplacement en 2015 des séries STIC par le LRPPN.





Florence MARGUERITE précise que la nomenclature utilisée par le ministère de la Justice, basée sur le droit (« Natinf »), n'est pas conçue pour une exploitation statistique mais répond à des besoins juridictionnels.

Stéfan LOLLIVIER précise que l'Observatoire de la Récidive et de la Désistance a été créé en août 2014. Il conviendra de voir, à l'avenir, comment ses travaux pourront s'articuler avec ceux de l'ONDRP. Il attire l'attention des membres sur les informations contradictoires qui pourraient être communiquées à ce sujet.

Stéfan LOLLIVIER indique que la gendarmerie nationale a transmis à l'ONDRP la base des messages d'information statistique sur trois ans. L'ONDRP en a fait une expertise et il s'avère que les données contenues dans cette base permettront de réaliser des études statistiques beaucoup plus détaillées. Une première publication portera sur la présentation de la base MIS et ses possibilités d'exploitation. Les deux problèmes rencontrés concernent l'absence de codification « Natinf » et l'impossibilité de faire apparaître un identifiant qui permette d'examiner de façon systématique les multi mises en cause.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE EN COURS SUR LES HOMICIDES À PARIS ET PETITE COURONNE ENTRE 2007 ET 2013 PAR AURÉLIEN LANGLADE ET MICKAËL SCHERR

Stéfan LOLLIVIER et plusieurs membres du COR soulignent la qualité et la plus-value du travail de présentation par infographie des chiffres-clé. Christophe SOULLEZ indique qu'il souhaite réaliser cette présentation pour chaque étude.

Georges FENECH s'interroge sur l'absence de la catégorie socio-professionnelle dans les critères retenus pour la plaquette tandis que Guy CASADAMONT se demande quels types d'armes blanches sont utilisés. Éric CHALUMEAU évoque l'importance de disposer de données sur les homicides pour mille ou pour cent mille habitants ainsi que les données comparatives de pays et villes étrangères.

COMPTE-RENDU DE LA PRÉSENTATION RÉALISÉE PAR CYRIL RIZK À LA 14^{ème} CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE CRIMINOLOGIE DE PRAGUE

Éric CHALUMEAU indique que l'hypothèse de la sécurisation des domiciles pouvant expliquer le « crime drop » (baisse des atteintes aux biens dans les pays occidentaux) évoquée par Cyril RIZK pourrait être confrontée aux données du marché de la télésurveillance résidentielle.





POINT SUR L'ENQUÊTE « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ » DE L'INSEE ET DE L'ONDRP PAR AMANDINE SCHREIBER

Amandine SCHREIBER évoque les conditions de collecte des données de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » en 2013 et 2014, et confirme la poursuite de l'extension de la passation des questionnaires aux territoires situés hors métropole.

POINT SUR LE RAPPORT ANNUEL

Les articles du rapport annuel seront transmis aux membres du COR au fur et à mesure de leur validation avec un léger retard dû en partie à la collecte des données.

DIVERS

Christophe SOULLEZ indique que la prochaine publication de l'ONDRP sera un «Repères» portant sur la victimation des personnes de plus de 60 ans. L'étude sur les homicides devrait être achevée mi-octobre.

Dans les projets de l'ONDRP une étude relative à l'usage et au trafic de produits stupéfiants devrait débuter pour laquelle trois bases de données seront exploitées (base OCRTIS depuis 20 ans, données du casier judiciaire et données de l'administration pénitentiaire).

